

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°38-2024-080

PUBLIÉ LE 18 MARS 2024

Sommaire

38_DDFIP_Direction départementale des finances publiques de l'Isère / Unité du réseau de la Direction départementale

38-2024-02-01-00010 - Délégation de signature en matière d'actes relatifs au recouvrement, d'administration et de gestion du service par Frédéric SOMME, Responsable du Service de Gestion Comptable de La Tour du Pin, à compter du 1er février 2024.?? (2 pages)

Page 3

38_DDFIP_Direction départementale des
finances publiques de l'Isère

38-2024-02-01-00010

Délégation de signature en matière d'actes
relatifs au recouvrement, d'administration et de
gestion du service par Frédéric SOMME,
Responsable du Service de Gestion Comptable
de La Tour du Pin, à compter du 1er février 2024.



Délégation de signature du responsable du Service de Gestion comptable de La Tour du Pin

Le responsable du Service de Gestion Comptable de La Tour du Pin, Frédéric SOMMÉ

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

- a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;
- b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Durée et Montant
BOISSON Laurent	<i>Inspecteur</i>	<i>12 mois et 5 000 €</i>
ARKAC Semra	<i>Agent administratif principal</i>	<i>12 mois et 3 000 €</i>
CHANTI-ROUCHIER Sabrina	<i>Agent administratif principal</i>	<i>12 mois et 3 000 €</i>
BLANC Odile	<i>Contrôleur principal</i>	<i>12 mois et 3 000 €</i>
DAMIAN Stéphanie	<i>Agent détaché</i>	<i>12 mois et 3 000 €</i>
AGOT Manuella	<i>Agent contractuel</i>	<i>12 mois et 3 000 €</i>

- c) tous les actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Le présent arrêté abroge l'arrêté n° 38-2023-12-01-00017 1^{er} décembre 2023.

Il prendra effet au 1^{er} février 2024 et il sera publié au recueil des actes administratifs du département de l'Isère.

A La Tour du Pin, le 01 février 2024
Le responsable du SGC de La Tour du Pin,

Frédéric SOMMÉ

